

341

PR1

Projet de prolongement d'un gazoduc entre
Saint-Sébastien et Pike River

6211-18-019



PROJET PROLONGEMENT SAINT-SÉBASTIEN

Avis de projet

Étude d'impacts sur l'environnement

Mai 2016



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES i

1 INTRODUCTION 1

2 PROMOTEUR 1

3 CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR 2

4 TITRE DU PROJET 2

5 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET 3

6 LOCALISATION DU PROJET 3

7 PROPRIÉTÉ DES TERRAINS 3

8 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET 5

9 COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET 6

9.1 Description du milieu 6

9.2 Description des points de raccordement 6

9.3 Éléments particuliers 6

10 PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS APPRÉHENDÉES 7

10.1 Ressource sol 7

10.2 Ressource eau 8

10.3 Ressource air 8

10.4 Ressources biologiques, végétation et faune 8

10.5 Aspects socioéconomiques 9

10.6 Synthèse des impacts 9

11 CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET 9

12 PHASE ULTÉRIEURE ET PROJET CONNEXE 10

13 MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE 10

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Plan de localisation 4

AVIS DE PROJET

1 INTRODUCTION

La compagnie TransCanada PipeLines Limitée (« TransCanada ») envisage de construire un gazoduc à haute pression d'environ 4 km ainsi que la mise en place d'infrastructures hors-sol connexes (gares de raclage et vannes) dans une nouvelle servitude. Le secteur d'implantation de la nouvelle conduite est délimité au nord-ouest par un point de départ localisé à la hauteur du poste de mesurage et de livraison localisé en bordure de la route 133 à Saint-Sébastien, jusqu'à un point d'arrivée localisé en bordure du chemin Molleur localisé à Pike River. Une gare de raclage sera également érigée au point d'arrivée, ainsi qu'au niveau de la vanne MLV 805 localisée en bordure ouest de la route 227 à environ 6,5 km en amont du point de départ. TransCanada supervisera la construction des installations, en sera propriétaire et en assurera l'exploitation. Le projet proposé par TransCanada vise à répondre à la demande en approvisionnement en gaz naturel de ses clients.

En raison de la nature interprovinciale du réseau de TransCanada, une demande d'examen de ce projet sera déposée auprès de l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* L.R.C. 1985, ch. N-7. Sans préjudice et sous réserve de tous ses droits à cet égard, TransCanada, dans un esprit de collaboration et sur une base volontaire, dépose cet avis de projet pour le Projet « Prolongement Saint-Sébastien » dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du chapitre 1, section IV.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. Q-2 (« LQE »).

Les renseignements généraux sur le promoteur, la tenure des terrains visés, les caractéristiques techniques du projet et les conséquences appréhendées de ce dernier sur l'environnement sont présentés ci-après.

2 PROMOTEUR

TransCanada est le promoteur du projet « Prolongement Saint-Sébastien » et réalisera la construction des installations, en sera propriétaire et en assurera l'exploitation.

La personne responsable de la portion d'autorisation réglementaire pour le projet est :

Madame Stephanie Brown, Regulatory Project Manager
TransCanada PipeLines Limited
450, 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Téléphone : 403 920-7732

Télécopieur : 403 920-2347

Courriel : steph_brown@transcanada.com

AVIS DE PROJET

La personne responsable de la portion d'autorisation environnementale pour le projet est :

Madame Christine Cinnamon, Environmental Manager TransCanada Corporation Ontario

Royal Bank Plaza, 24th Fl., South Tower
200 Bay Street, P.O. Box 43
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 869-2145

Télécopieur : 416 869-2056

Cellulaire : 416 578-8792

Courriel : christine_cinnamon@transcanada.com

3 CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR

TransCanada a mandaté Groupe Conseil UDA inc. (« UDA ») (voir annexe A) pour la réalisation des études environnementales et socioéconomiques selon la directive à venir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que les exigences et le Guide de dépôt de l'ONÉ en vertu de la section 58.

Le responsable du projet chez UDA est Monsieur Guy Avoine, biologiste. Il est possible de le joindre aux coordonnées suivantes :

Groupe Conseil UDA inc.

426, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec) J0H 2G0

Téléphone : 450 584-2207

Télécopieur : 450 584-2523

Courriel : gavoine@udainc.com

4 TITRE DU PROJET

Le projet faisant l'objet du présent avis porte le nom de « Prolongement Saint-Sébastien ».

5 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le Prolongement Saint-Sébastien implique le prolongement d'une conduite existante ayant un diamètre extérieur d'environ 324 mm (NPS 12) sur une distance de près de 4 km et la mise en place d'infrastructures hors-sol connexes (gares de raclage et vannes). Le gazoduc projeté serait situé sur le territoire des municipalités de Saint-Sébastien et Pike River dans une nouvelle servitude. La fenêtre projetée de mise en service du gazoduc est novembre 2017.

Le projet vise à répondre à la demande croissante de ses clients, dont plus particulièrement Vermont Gas (propriété de Gaz Métro) ainsi qu'à consolider le réseau dans la région de Saint-Sébastien.

6 LOCALISATION DU PROJET

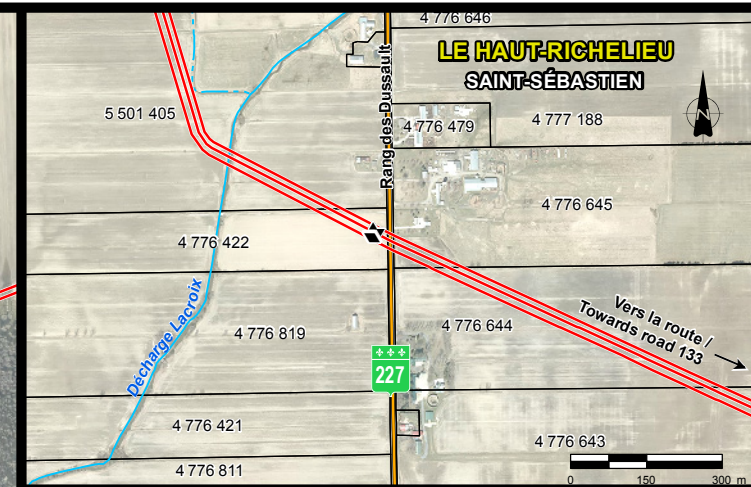
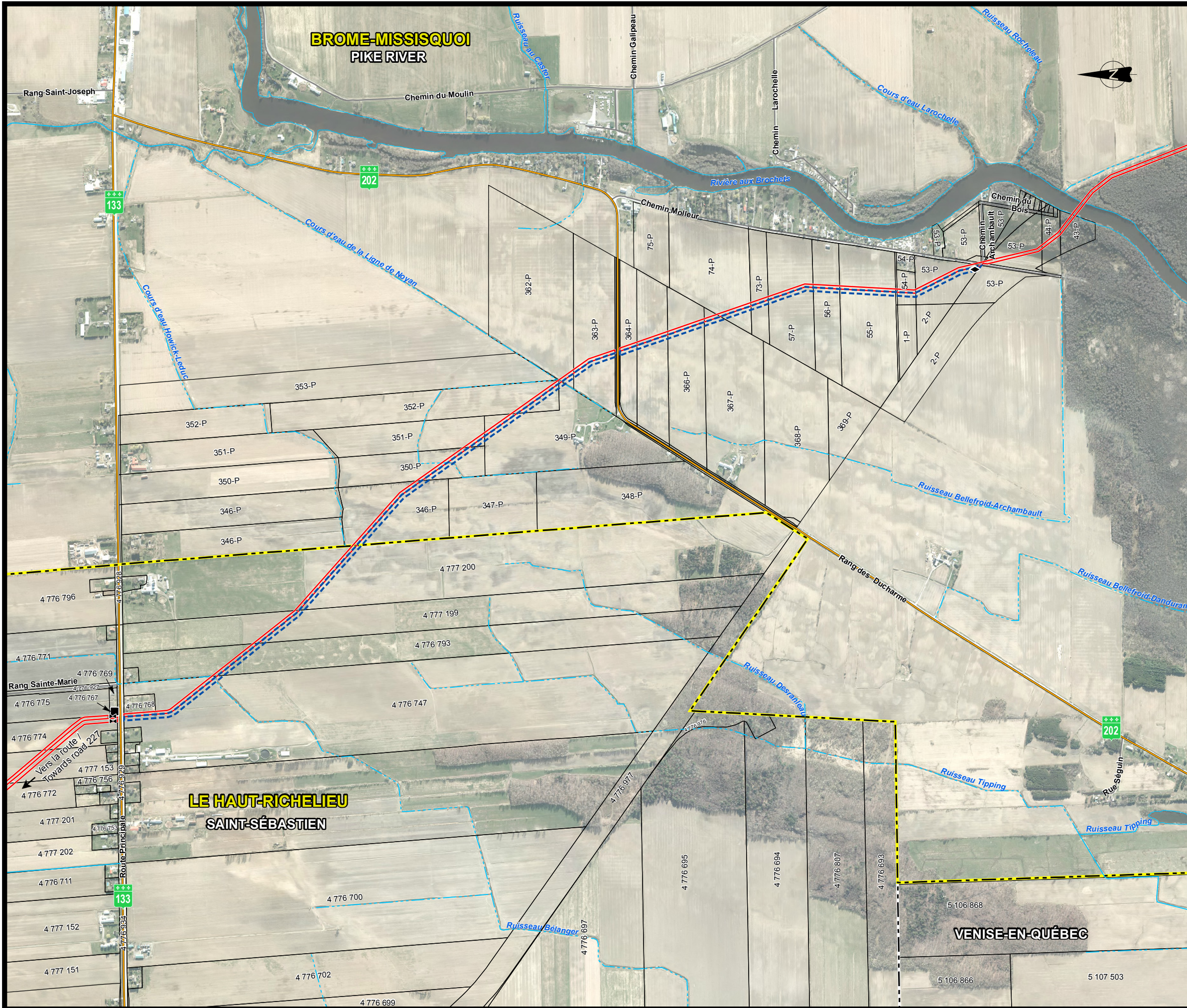
Le Prolongement Saint-Sébastien est situé au sud-est de la grande région métropolitaine de Montréal sur le territoire des MRC Le Haut-Richelieu et Brome-Missisquoi. Plus précisément, le secteur d'implantation de la nouvelle conduite est délimité au nord-ouest par un point de départ localisé à la hauteur du poste de mesurage et livraison localisé en bordure de la route 133 à Saint-Sébastien, jusqu'à un point d'arrivée localisé en bordure du chemin Molleur de Pike River. TransCanada possède présentement dans ce secteur un gazoduc localisé à l'intérieur d'une servitude existante entre ces deux points. À ce stade-ci, il est envisagé d'implanter le gazoduc dans une nouvelle servitude juxtaposée à celle existante. Une gare de raclage sera également érigée au point d'arrivée, ainsi qu'au niveau de la vanne MLV 805 localisée en bordure ouest de la route 227 (rang des Dussault) à environ 6,5 km en amont du point de départ.

Le projet nécessitera une emprise de construction de 37 m tout au long du pipeline (à l'exception des points de traversée d'obstacles) afin de fournir un espace de travail sécuritaire et efficace pour sa construction. TransCanada envisage de faire l'acquisition d'une servitude permanente de 15 m à des fins d'entretien et d'exploitation du réseau. Des aires de travail temporaires seront également requises à des fins d'entreposage temporaire, pour les traversées de cours d'eau et autres infrastructures, l'entreposage du sol arable et lorsque du nivellement est nécessaire. Les accès et routes existantes, ainsi que l'emprise du projet seront utilisés pour accéder aux espaces de travail, lorsque possible. Des accès temporaires pourraient être requis, mais aucun accès permanent n'est envisagé pour ce projet.

La figure 1 présente le plan de localisation.

7 PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

L'ensemble du gazoduc projeté serait localisé sur des propriétés privées. Les terrains visés, les lots concernés ainsi que les propriétaires seront précisés dans le cadre de l'étude d'impact. Selon l'information disponible, environ dix propriétaires seraient touchés et TransCanada entend négocier des servitudes de droit de passage et/ou autorisations pour la conduite.

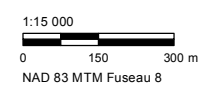


Composantes du projet / Project components

- Servitude existante — Existing easement
- Servitude projetée - - - Proposed easement
- Site de vanne existant ▶ Existing valve location
- Gare de raclage projetée ◆ Proposed launcher/receiver station
- Station de livraison - TPCL ■ Delivery station - TPCL

Repères géographiques / Geographical landmarks

- Limite de MRC - - - MRC boundary
- Limite municipale - - - Municipality boundary
- Route provinciale — Provincial road
- Route municipale — Municipal road
- Cadastre* Cadaster*
- Cours d'eau — Watercourse
- Cours d'eau intermittent - · - · - Intermittent watercourse
- Plan d'eau Waterbody



Sources / References :
 Arsenault Lemay Arpentiers-Géomètres (Cadastre) 2016.
 GéoMont (Orthophotos, résolution 30 cm) 2014.
 MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2016.
 MERN (BDTQ 20k, hydrographie) 2015.
 MERN (Registre foncier du Québec, cadastre) 2015.
 MRNF (SDA 20k, découpages administratifs) 2014.

* Cadastre localisé de façon approximative /
 * Location of cadastral map is approximate



Projet / Project : **PROLONGEMENT SAINT-SÉBASTIEN**
SAINT-SÉBASTIEN EXTENSION

Titre / Title : **Plan de localisation**
Overview Map

Chargé de projet / Project Manager : Guy Avoine, B.Sc., biol.
 Cartographie / Cartography : Pier-Olivier Tremblay



Date : 2016-05-17
 Figure : **1**
 Projet : 3456-4001

AVIS DE PROJET

8 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Le projet proposé prévoit la construction d'un gazoduc d'un diamètre extérieur d'environ 324 mm (NPS 12) sur une distance d'environ 4 km. Une gare de raclage sera également érigée au point d'arrivée, ainsi qu'au niveau de la vanne MLV 805 localisée en bordure ouest de la route 227 à environ 6,5 km en amont du point de départ. Selon les informations colligées à ce jour, les caractéristiques techniques du projet seraient les suivantes :

Nombre de conduite :	1
Diamètre extérieur de la conduite :	environ 305 mm (NPS 12")
Longueur totale :	environ 4 km
Matériau de la conduite :	acier
Pression maximale d'opération :	7 295 kPa
Pression maximale d'essai :	9 118 kPa
Largeur de la servitude permanente :	15 m
Largeur de l'aire de travail temporaire :	environ 12 m sur la servitude existante; 10 m au sud-ouest de la nouvelle servitude
Aires de travail supplémentaires de part et d'autre des obstacles à franchir :	aires variables d'environ 10 à 20 m x 50 à 100 m
Aire requise pour chaque gare de raclage sur la servitude :	environ 1 200 m ²

Les grandes étapes de la construction incluent la préparation des aires de travail (ex. décapage du sol arable), le transport au site et l'assemblage des sections de conduite, l'excavation de la tranchée, la mise en terre et le remblayage de la conduite, la réalisation d'un essai hydrostatique, la mise en service et la remise en état final des superficies.

L'ajout de ces infrastructures au réseau existant n'entraînera pas de modification à l'exploitation du réseau.

9 COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET

9.1 Description du milieu

L'ensemble des superficies touchées par le projet correspond à des aires localisées en milieu agricole et est caractérisé principalement par les grandes cultures. Des exploitations agricoles et établissements d'élevage tels que fermes laitière, bovine, équestre et porcine sont présents dans le secteur. La servitude projetée ne touchera à aucune superficie boisée. Finalement, le gazoduc projeté croisera deux routes provinciales et les réseaux de distribution locale d'électricité, téléphonie, etc. localisés en bordure de la route 133. Aucune aire urbaine n'est touchée par le projet.

9.2 Description des points de raccordement

Tel que précédemment indiqué, le point de départ du gazoduc proposé correspond à un point localisé à la hauteur de la station de mesurage et livraison localisé en bordure de la route 133 à Saint-Sébastien, alors que le point d'arrivée est situé en bordure du chemin Molleur de Pike River. Une gare de raclage sera également érigée au point d'arrivée, ainsi qu'au niveau de la vanne MLV 805 localisée en bordure ouest de la route 227 (rang des Dussault) à environ 6,5 km en amont du point de départ.

9.3 Éléments particuliers

Les éléments particuliers du projet sont présentés ci-après :

Utilisation du territoire

Le Prolongement Saint-Sébastien sera situé au sud-est de la grande région métropolitaine de Montréal sur le territoire des MRC Le Haut-Richelieu (municipalité de Saint-Sébastien) et Brome-Missisquoi (municipalité de Pike River). L'ensemble du projet est entièrement situé dans un milieu rural dont l'utilisation est agricole. Le sol arable sera décapé sur l'ensemble des aires de travail pour en assurer la protection.

Eaux souterraines

Les quelques résidences localisées à proximité du gazoduc proposé sont desservies en eau potable par des points d'approvisionnement privés, soit des puits de surface ou des puits artésiens. Dans le cadre de l'étude d'impact, une attention particulière sera portée sur la présence de ces points de captage d'eaux souterraines ainsi que sur la vulnérabilité de la nappe phréatique.

AVIS DE PROJET

Cours d'eau

Le projet impliquera la traversée de quatre cours d'eau agricoles de faible ampleur. Selon les données préliminaires, ceux-ci seront vraisemblablement traversés à l'aide de la méthode en tranchée ouverte isolée. La sélection finale de la méthode de traversée s'effectuera lors de la phase d'ingénierie détaillée.

Végétation

Le gazoduc proposé ne touchera à aucune superficie boisée, l'ensemble des superficies étant des champs en culture (couverts principalement par des grandes cultures) à l'exception des deux routes et du réseau hydrique.

Aspects socioéconomiques

Le milieu visé pour l'implantation du projet est constitué d'un milieu rural à faible densité d'habitations. Un processus de consultation du projet sera établi pour permettre d'obtenir et de tenir compte des préoccupations de la population.

10 PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS APPRÉHENDÉES

Dans le cadre de l'étude d'impact, les répercussions sur l'environnement, incluant les impacts liés à la construction, seront identifiées et abordées.

10.1 Ressource sol

La construction d'un gazoduc, en milieu cultivé, perturbe les cultures mises en place sur les servitudes et aires temporaires utilisées durant la période de construction et possiblement dans l'année suivante pour certains secteurs. Selon l'expérience acquise au cours des deux dernières décennies au Québec, et considérant l'importance de la protection des sols en milieu cultivé, il est généralement possible de réhabiliter la servitude à son état initial à l'intérieur d'une période relativement courte. La construction d'un gazoduc n'entraîne pas de pertes de sol lorsque les mesures d'atténuation appropriées sont mises en place.

L'ensemble des installations du gazoduc proposé inclut également trois infrastructures hors-sol, soit deux gares de raclage et une vanne. La construction de ces installations hors-sol entraînera vraisemblablement la perte d'usage d'une très petite superficie de sol.

Toute perte de récolte sera compensée par TransCanada qui mettra de l'avant toutes les mesures raisonnables afin de préserver les sols et les infrastructures propres à l'exploitation des fermes. Des mesures d'atténuation générales et spécifiques seront établies afin de tenir compte de la protection du milieu cultivé et de ses sols. Également, des mesures spécifiques d'atténuation pourront être apportées afin de limiter ou d'éviter tout impact lié à la construction du gazoduc dans les zones à risque d'érosion, s'il y a lieu.

10.2 Ressource eau

Eaux souterraines

Les eaux souterraines ne sont généralement pas affectées par la construction d'un gazoduc, selon les récents projets. Toutefois, afin de préserver l'intégrité de la nappe phréatique et des puits d'approvisionnement d'eau potable, une attention spéciale sera portée lors de la planification et de la réalisation des travaux d'excavation.

Les mesures à mettre en place pour éviter tout impact sur la nappe d'eau souterraine du secteur du projet seront identifiées dans l'étude d'impact.

Eaux de surface

L'expérience acquise lors de précédents projets démontre que les travaux de construction du pipeline peuvent être planifiés de manière à intégrer des mesures permettant de maintenir le réseau de drainage de surface et ainsi éviter les effets associés.

Les sources potentielles d'effet sur les eaux de surface et les mesures d'atténuation appropriées à mettre en place seront identifiées lors de la réalisation de l'étude d'impact.

Ainsi, peu ou pas d'impacts résiduels sont envisagés quant à la construction de ce gazoduc.

10.3 Ressource air

Poussières

Les conditions d'air ambiant sont susceptibles d'être modifiées par l'émission de poussières lors des travaux de construction prévus au projet. Les sources potentielles d'émission de poussières dans l'air ambiant ainsi que les mesures correctrices appropriées sont bien connues et seront détaillées dans l'étude d'impact.

Aucun effet négatif important relié à l'émission de poussières n'est envisagé dans le cadre des travaux de construction de ce gazoduc.

10.4 Ressources biologiques, végétation et faune

L'ensemble du gazoduc proposé sera localisé entièrement sur des superficies cultivées, dont la majorité est en grandes cultures annuelles. Ainsi, aucune superficie boisée ne sera touchée par ce projet. Comme précédemment mentionné, quatre cours d'eau agricoles de faible ampleur seront croisés par le gazoduc. Les superficies visées ne correspondent pas à des habitats présentant un potentiel intéressant d'abriter des espèces sensibles. Ainsi, aucun effet négatif important n'est à envisager dans le cadre de ce projet sur ces composantes.

10.5 Aspects socioéconomiques

L'expérience acquise lors de projets précédents indique que l'ensemble des travaux de construction et d'exploitation n'auront que très peu ou aucun effet négatif en ce qui a trait aux aspects socioéconomiques considérant l'ampleur de ce projet.

Accès et circulation routière

Les infrastructures routières existantes sont déjà adéquates pour permettre l'accès au site et aucune augmentation significative du trafic routier n'est à prévoir.

Niveau sonore

Lors de la construction, l'utilisation d'équipement lourd ainsi que le déplacement de véhicules de construction seront vraisemblablement une source d'augmentation temporaire du niveau de bruit ambiant dans le milieu environnant. Les mesures correctrices associées au contrôle du bruit sont bien connues et permettent généralement le maintien du niveau sonore à un niveau acceptable.

L'étude d'impact décrira les sources potentielles de bruit associées à la construction et l'exploitation du gazoduc, ainsi que les mesures d'atténuation lorsque nécessaire. Néanmoins, rappelons que les installations et les travaux seront situés en milieu rural et majoritairement éloignés des résidences.

10.6 Synthèse des impacts

Les projets de gazoduc réalisés récemment au Québec permettent d'estimer que les effets potentiels de ce projet sur les ressources eau, sol, air ainsi que sur le milieu ambiant seront très localisés et de courte durée (limités principalement à la période de construction), et que les impacts associés peuvent être atténués à l'aide de technologies connues faisant en sorte qu'aucun effet résiduel négatif important n'est anticipé.

11 CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Il est envisagé que le projet soit mis en service en novembre 2017. À cette fin, TransCanada doit initier la construction au deuxième trimestre de 2017. Le nettoyage du site et la remise en état final seront réalisés immédiatement suite à la construction, ou dès que les conditions météorologiques, du sol et saisonnières le permettront. La conception d'ingénierie et la planification des activités sont en cours et se poursuivront, incluant l'acquisition du matériel, jusqu'au début des travaux de construction. Les périodes estimées des principales phases sont résumées ci-après.

AVIS DE PROJET

Échéancier de construction proposé

Phase	Échéancier envisagé
Ingénierie et environnement	2016-2017
Début de la construction	T2 2017
Mise en service	Novembre 2017
Remise en état final	T3 2017 et/ou T2-T3 2018

12 PHASE ULTÉRIEURE ET PROJET CONNEXE

À ce stade-ci, il n'y a aucune phase ultérieure qui soit prévue au présent projet.

13 MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le plan de communication développé implique la consultation des propriétaires touchés, des communautés autochtones, des rencontres avec les propriétaires, les municipalités et les MRC concernées, ainsi qu'un événement de consultation publique de type « portes ouvertes » ayant fait l'objet d'une publication de préavis dans un journal local.

Nous certifions que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet relatif au projet Prolongement Saint-Sébastien sont exacts et au meilleur de notre connaissance.

Original signé par _____

Guy Avoine, B.Sc., biol.
Groupe Conseil UDA inc.

Le 19 mai 2016

3456-4001_RAEF001_PROLONGEMENT ST-SÉBASTIEN_AVIS PROJET_2016-MAI.DOCX